

Quels documents justificatifs pour quelle démarche liée au certificat d'immatriculation ?

Listes des pièces à fournir □	Formulaire de Demande	Pièces d'identité du/des titulaires Kbis original pour les sociétés	Justificatif De Domicile	Carte grise originale	Contrôle technique pour véhicule de + 4ans (3)	Livret de famille et/ ou acte de naissance	Déclaration cession ou facture	Volets d'achat	Original du certificat de conformité Européen ou DREAL	Original du Certificat des Douanes ou Quitus fiscal	Mandat de la société de crédit ou leasing	Déclaration perte ou vol	Procuration originale pour toute demande par une tierce personne + 1 pièce d'identité	Permis de conduire	Attestation d'assurance du véhicule
Type de démarche □															
Changement de Domicile (5)	*	*	*	(5*)									*	*	*
Changement de domicile sur véhicule de location	*	*	*	(5*)							*		*	*	*
Changement d'état matrimonial	*	*	*	*	*	*							*	*	*
Changement de propriétaire (particulier à particulier) (4)	*	*	*	*	*		*	*					*	*	*
Changement de propriétaire (professionnel à particulier) (4)	*	*	*	*	*		*		*				*	*	*
Immatriculation d'un véhicule neuf	*	*	*				*		*		*		*	*	*
Immatriculation d'un véhicule neuf (achat par leasing / crédit)	*	*	*				*		*	*			*	*	*
Immatriculation d'un véhicule neuf (achat à étranger)	*	*	*				*		*	*			*	*	*
Immatriculation d'un véhicule d'occasion à l'étranger	*	*	*	*	*		*						*	*	*
Duplicata sollicité par le même propriétaire	*	*	*		*							*	*	*	*
Duplicata sollicité par le même propriétaire (société de crédit)	*	*	*		*						*	*	*	*	*
Succession revente à un tiers (cession du / des héritiers) (1) (4)	*	*	*	*	*		*						*	*	*
Succession reprise par un héritier(2) (certificat de cession du ou des autres héritiers)	*	*	*	*	*		*						*	*	*

Pour connaître la tarification du certificat d'immatriculation, se rendre sur le simulateur de coût : <https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/cout-certificat-immatriculation>

Notes :

(1) Produire le certificat d'hérédité délivré en mairie ou un acte délivré par le notaire.

(2) Si l'héritier reprenneur est le conjoint marital, le tarif est de 2,76 euros (frais d'envoi). Joindre le certificat d'hérédité, le contrôle technique en cours de validité et le certificat de cession de chaque héritier majeur ou jugement de tutelle

(3) Les véhicules de plus de 4 ans sont soumis au contrôle technique : pour un duplicata, un changement d'état matrimonial ou une succession, ce contrôle doit être en cours de validité, pour les autres transactions le contrôle doit avoir été effectué dans les 6 mois qui précèdent la demande d'immatriculation.

(4) En cas de changement de propriétaire, l'ancienne carte grise doit être barrée, datée et signée par le ou les anciens (s) propriétaire (s).

(5) joindre l'ancienne carte grise originale ou la copie de la nouvelle immatriculation (AA-123-AA)

Tarifcation d'envoi : 13€76.